1er Rallye Régional des Routes du Lyonnais

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 14 mars 2017
Ouverture des engagements : 14 mars 2017
Clôture des engagements : 2 mai 2017
Parution du road-book : Samedi 6 mai
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 6 et dimanche 7 mai de 9h00-12h30 et 14h00-18h00
Vérifications des documents le : 12 mai de 18h00 à 22h30 - Salle Polyvalente
Vérifications des voitures le : 12 mai de à 18h15 à 22h45 - Salle Polyvalente
Parc fermé, après vérifications techniques : Salle Polyvalente
1ère réunion des Commissaires Sportifs le : 12 mai à 22h00 - Salle Polyvalente
Publication des équipages admis au départ le : 12 mai à 23h30 – Salle Polyvalente
Publication des heures et ordres de départ le : 12 mai à 23h30 – Salle Polyvalente
Départ du rallye : Samedi 13 mai à 8h00 (1er concurrent VHC), Salle Polyvalente
Arrivée à : Samedi 13 mai à 18h38 (1er concurrent VHC), Salle Polyvalente
Vérification finale : Garage des Rossandes, Sainte Foy l'Argentière
Publication des résultats du rallye le : 30 minutes après l'entrée de la dernière voiture au parc d'arrivée
Remise des prix le : 13 mai à l'arrivée du rallye sur le podium
L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement et l'ensemble des documents du rallye seront visibles et téléchargeables sur le site de l'ASA du Rhône (www.asarhone.com) et sur celui du rallye (www.rallyedesroutesdulyonnais.fr).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organisateur administratif, et le T.T.Team, organisateur technique, organisent les 12 et 13 mai 2017 : le **1er Rallye Régional des Routes du Lyonnais**.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile le **0703/2017** sous le numéro **R11** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **236** en date du **07/03/2017**

Comité d'Organisation

Président : Gilles MONDESIR
Membres : Membres actifs de l'ASA Rhône et du T.T.Team

Secrétariat, Permanence

Association Sportive Automobile du Rhône, 40 Cours Verdun 69002 Lyon
Téléphone : 04.78.38.15.70
Fax : 04.78.42.25.67
Permanence du Rallye :

- Jusqu'au 12 mai ASA du Rhône,
- Le jour du rallye, salle polyvalente de Ste Foy L'Argentière, téléphone : 04 74 26 18 73

Tableau d'affichage

Salle polyvalente de Ste Foy L'Argentière

Organisateur technique

Nom : T.T.Team
Adresse : Chemin du Perrin – 69610 Ste Foy L'Argentière

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des commissaires sportifs : Jean-Carl ANNOVAZZI
Commissaires Sportifs : Emilie TRAMONT, NC
Directeur de Course : Thierry HERITIER
Directeur de Course Adjoint : Didier ROSSIGNOL, NC
Voiture Tricolore : François BUISSON
Voiture Autorité : Christophe MORIZOT
Voiture Damier : Christophe PERRIN
Directeurs de course délégués aux épreuves spéciales : Catherine CHAMPOMIER, Marc CIER
Médecin Chef :
Commissaire Technique responsable : Olivier CAPELLETTI
Commissaires Techniques : Yannick MARTIN, Christian RACHEIX, Jean-Marc RANCON
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Nathalie PERRIN, Valérie JEUNE
Chargés des relations avec la presse :
Classement – Informatique : LC Chrono

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1er Rallye régional des Routes du Lyonnais compte pour la Coupe de France 2017 (coef. 2) et le Challenge de la Ligue régionale Rhône-Alpes du sport automobile

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : 12 mai 2017 de 18h00 à 22h30, Salle Polyvalente à Sainte Foy l'Argentières
Les vérifications techniques auront lieu le 12 mai 2017 de 18h15 à 22h45, Salle Polyvalente à Sainte Foy l'Argentière
Les vérifications finales seront effectuées : Garage ROSSANDES
Adresse : Route de Lyon, Sainte Foy l'Argentière
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Lors des vérifications administratives, un chèque de caution de 100,00 € sera demandé pour le prêt du transpondeur de chronométrage. Chèque immédiatement rendu lors de la restitution du transpondeur en fin d'épreuve.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er Rallye régional des Routes du Lyonnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 2 mai

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 200 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € (x 2)

Remboursement des droits d'engagement
Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :
- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu
L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :
- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE
Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire.
La présence de remorques est interdite dans la zone d'assistance. Un fléchage sera mis en place pour accéder aux deux parcs remorques prévus pour le stockage de celles-ci. Le parc remorque N°1 sera accessible jusqu'à 17H45, le parc remorques N°2 à partir de 17H45.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION
Le 1er Rallye régional des Routes du Lyonnais représente un parcours de **121,230** km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,75** km.
Les épreuves spéciales sont :
- ES 1/4/7 : Ste Foy l'Argentière 6,70 kms à effectuer 3 fois
- ES 3/6/9 : Meys 6,55 kms à effectuer 3 fois
Un reclassement sera effectué après l'ES 2
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES
Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :
- Samedi 6 mai 2017, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- Dimanche 7 mai 2017, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES
7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : chasuble orange indiquée « COMMISSAIRE »

- Chef de poste : Chasuble orange barrée indiquée « CHEF DE POSTE »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante

Général		**- de 110 partants**	**+ de 110 partants**
Premier		340	750
Deuxième		250	500
Troisième		150	300
Féminin	si + de 3 partantes		150

Groupe		**- de 110 partants**	**+ de 110 partants**
Premier	si + de 3 partants	1/3 engagement	1/2 engagement

Classe (x 24)		**- de 110 partants**	**+ de 110 partants**
Premier	si - de 5 partants	1/2 engagement	1/2 engagement
	si + de 4 partants	1 engagement	1 engagement
Deuxième	si + de 6 partants	1/4 engagement	1/2 engagement
Troisième	si + de 9 partants	1/8 engagement	1/4 engagement
Quatrième	si + de 12 partants		1/8 engagement

Coupes

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe à chaque équipage primé de classes.
- Une coupe au premier équipage féminin.
- Les coupes de groupe et de la classe ne sont pas cumulables.
- Trois trophées seront remis à des commissaires de route.

La remise des prix se déroulera le samedi 13 mai 2017 sur le podium à l'arrivée du Rallye.
Les chèques des concurrents primés seront envoyés dans la semaine suivant l'épreuve.